

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 janvier 2025**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025 (accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention exceptionnelle à l'association Droit d'asile Quimper Cornouaille**

**L'association Droit d'asile Quimper Cornouaille a sollicité, auprès de la ville de Quimper, une subvention exceptionnelle pour le soutien à ses actions.**

\*\*\*

L'association dont l'objet principal consiste à apporter une aide et un soutien aux personnes étrangères et demandeuses d'asile a formulé une demande exceptionnelle de subvention d'un montant de 1 500 €, afin, notamment, de venir en aide aux familles sans solution d'hébergement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser à l'association Droit d'asile Quimper Cornouaille une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.